











# CHARTRE DE LUTTE CONTRE LA DOULEUR

-  **1-Ne pas admettre la douleur** comme une fatalité, qu'elle que soit son origine
-  **2-Ecouter et entendre** : Croire la douleur du patient c'est respecter son intégrité et sa dignité
-  **3-Evaluer la douleur** : c'est lui donner sa juste valeur. L'évaluation se fait à partir de différentes échelles selon les patients concernés. L'évaluation de la douleur et l'échelle utilisée sont tracées systématiquement dans le dossier patient et sont les indicateurs qualité de votre prise en charge.
-  **4-Soulager sans attendre** : le soulagement de la douleur se fait dans le même temps que la recherche de la cause et le traitement de celle-ci.
-  **5-Prévenir la douleur** : Avant et après les gestes présumés douloureux des moyens antalgiques adaptés à chaque patient sont préconisés.
-  **6-L'éducation à l'évaluation et au traitement de la douleur** : Pour mieux soulager, la formation à l'évaluation et au traitement de la douleur est accessible pour l'ensemble des professionnels de santé.
-  **7-La douleur chronique** : c'est une douleur persistante ou récidivante depuis plus de 3 mois qui nécessite une approche biopsychosociale spécifique. Le patient peut bénéficier d'un suivi par une équipe pluridisciplinaire (Centre d'Evaluation et Traitement de la Douleur).
-  **8-Des traitements antalgiques complémentaires** non médicamenteux sont intégrés dans la prise en charge du patient par des professionnels spécialisés.
-  **9-Le libre choix du patient** : le patient participe activement à son projet thérapeutique et a le choix d'accepter ou refuser les traitements proposés contre la douleur.
-  **10-La lutte contre la douleur : une culture de soins**

La lutte contre les souffrances provoquées par la douleur est reconnue comme un fléau de santé publique. L'ensemble du personnel de santé est activement impliqué dans cette action. L'accès au traitement de la douleur doit être facilité par l'élargissement de l'offre de soins pour le patient.